Le Sénat a voté le projet sur les retraites des petits cheminots

Au début de sa séance d'hier après-midi, le Sénat a adopté de nombreux projets, notamment celui sur l'avancement dans l'arme de l'aéronautique, celui sur les brevets d'invention.

On passe au projet relatif aux retraites des petits cheminots. Le rapporteur de la Commission des Travaux publics, M. Mollard, demande au Sénat de voter le texte de la Chambre.

« L'incorporation des services militaires dans les calculs de la retraite, dit-il, entraîne une dépense de 1.500.000 francs. La Chambre a, de ce fait, voté une augmentation de versement de 1 %. Nous vous proposons de ratifier le vote de la Chambre ».

Après diverses interventions, les deux premiers articles du projet sont adoptés. M. Jeanneney sur l'article 3, demande une modification à la rédaction du troisième alinéa.

Au lieu de rédiger ainsi qu'il suit de paragraphe : « Les agents qui avaient déjà atteint le taux de 18.000 francs au 1er janvier 1923 ou qui l'ont atteint à cette date », on le rédigerait de la façon suivante : « Les agents qui avaient déjà dépassé le taux de 12.000 francs au 1er janvier 1923 ou qui l'ont dépassé depuis cette date ».

Le rapporteur combat l'amendement comme inutile.

M. JEANNENEY. — Il est très utile, car s'il n'est pas adopté, les cheminots dont le salaire est compris entre 12.000 et 18.000 ne pourront faire des versements rétroactifs.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

L'article 3, ainsi modifié, est adopté. Les articles 4 à 6 le sont également.

Sur l'article 7, M. Jeanneney demande la suppression du 8e alinéa de l'article 7, qui reporte, dit-il, une part des charges sur les départements et les communes. « Nous vous proposerons, ajoute-t-il pour régler les modalités de la contribution de l'Etat, un article 7 bis ».

Malgré M. Tardieu et la Commission, M. Jeanneney obtient satisfaction. L'article 8 n'est pas adopté. Le reste de l'article 7 est voté.

M. Jeanneney fait voter encore d'autres amendements sur les articles suivants.

Après l'article 16, l'article traditionnel de M. Jeanneney, signé aussi de M. Méjean, et majorant de 1 % le versement de l'Etat, est mis en discussion.

L'article additionnel est adopté et prend le numéro 16 bis.

L'article 17 et dernier est adopté ainsi que l'ensemble.

On adopte ensuite le projet portant révision du régime douanier des produits pétrolifères et la séance est levée.

Une ferme détruite par un incendie près de Beuvry

IL Y A 70.000 FRANCS DE DEGATS

Durant la nuit de lundi à mardi, les époux Dangrémont-Choteau, tenanciers de la cantine de la Tuilerie Delemer et Cie, sise, route d'Orchies à Marchiennes, furent réveillés vers une heure du matin par un craquement provenant des bâtiments de la tuilerie, y attenant et servant de grange.

Voulant se rendre compte de ce qui se passait, ils ouvrirent les fenêtres et constatèrent que leur immeuble était la proie des flammes provenant de ladite grange.

Suffoqués et effrayés, ils n'eurent que le temps de s'échapper sans même pouvoir enlever aucun objet.

Les pompiers de Beuvry accoururent aussitôt, mais ne purent, après de maints efforts malgré l'aide de leurs collègues d'Orchies, être maîtres de l'incendie.

Le sinistre a débuté par la grange de la tuilerie Delemer, dont les travaux de battages venaient d'être terminés la veille.

Elle contenait environ 5.000 kilogs de blé en tas et 1.000 kg d'engrais. Les dégâts peuvent s'élever à environ 70.000 francs, le tout couvert par l'assurance.

Tant qu'aux dégâts mobiliers, ils sont couverts aussi par une assurance, mais malheureusement à une valeur restreinte.

La gendarmerie enquête.

L'agression de Ferrière-la-Petite

IL S'AGIRAIT BIEN D'UNE VENGEANCE DE CONTREBANDIERS DENONCES

Nous avons relaté la sauvage agression qui s'est produite samedi dernier dans le bois Castiaux, à Ferrière-la-Petite, et où un ouvrier de Fourmies, M. Albéric Giloteau avait été laissé à demi-mort sur le terrain, après avoir été étourdi avec du gazon et roué de coups.

Nous avons indiqué comment un brave homme qui pêchait le long de la Solre à proximité du lieu de l'agression, avait réussi à mettre en fuite les assaillants de Giloteau, lequel sans cette intervention aurait peut-être été achevé.

L'interrogatoire de la victime n'apporta que peu d'éclaircissements sur l'identité des assaillants et sur les motifs de ces terribles sévices. Giloteau répondit assez évasivement aux questions des gendarmes et ses déclarations restèrent assez vagues.

L'enquête se poursuivit activement et établit que durant l'après-midi du samedi, un moment avant l'agression, Giloteau aurait été vu en compagnie de douaniers.

Or, on apprit qu'au cours de la même journée des contrebandiers avaient traversé le bois porteurs de charges de tabac.

Ces charges auraient été déposées dans le bois à un endroit connu et qui fut indiqué aux douaniers par Giloteau. Mais lorsque les agents des douanes se dirigèrent à la place indiquée, les charges n'y étaient plus. Néanmoins l'herbe foulée, des traces sur la terre indiquaient que là vraisemblablement était primitivement exact mais que les contrebandiers apercevant Giloteau en compagnie des douaniers et devinant qu'ils étaient trahis s'étaient hâtés de déplacer leur tabac.

Et dès lors le motif de l'agression était clair. Il s'agissait d'une terrible vengeance de fraudeurs dénoncés. Et sans c'est doute par peur de ré-éventuelles nouvelles que Giloteau se refuse à parler.

Tous ces faits étaient connus de nous lors de notre première information, mais nous ne les avons pas révélés à la demande des enquêteurs afin de ne pas gêner les recherches.

Un de nos confrères s'étant départi de cette réserve nous donnons aujourd'hui la version complète de l'affaire sur laquelle la gendarmerie de Maubeuge continue d'enquêter avec l'activité qui la caractérise.

Les fraudeurs de beurre devant le Tribunal Correctionnel d'Arras

Ils ont été condamnés à des peines de prison et à 12.000 fr. d'amende

Nous avons relaté, il y a quelque temps, les exploits de certaines personnes de Sainghin (Nord), qui, sous l'appellation de beurre, vendaient de la margarine colorée dans la région des mines et particulièrement à Lens et à Avion.

Les fraudeurs, qui furent connus après des péripéties digne d'un scenario et une course en automobile dans les corons, se sont trouvés réunis sur les bancs des prévenus du Tribunal correctionnel d'Arras. Il y a là, Mme Fruleux, qui préparait la mixture, son fils Albert Fruleux, 18 ans, qui servait la clientèle et le beau-frère de Mme Fruleux, Eugène Valez, qui pilotait l'automobile insaisissable.

M. le Président Lengrand est assisté de MM Filesse et Vandebeuir, juges. Me Dufayet, substitut du procureur de la République est au siège du Ministère public.

L'audience

Aussitôt l'appel de cette affaire, M. Câron, inspecteur des fraudes, est entendu, ainsi que le gendarme Lequeux, d'Avion, qui contient les difficultés qu'ils ont eu pour mettre la main sur les peu scrupuleux marchands.

M. Taclet, pharmacien à Arras, a analysé le produit de Sainghin il n'a trouvé dans la composition que de la margarine avec les 10 % de beurre légal, un produit colorant et 10 % d'eau. La margarine était présentée sous la forme du beurre avec « la tulipe » dans un papier sans indication.

M. le Président interroge le jeune Albert Fruleux, 18 ans, qui reconnaît tout, la falsification de la margarine, la fuite en auto, etc...

— D'où provenait cette margarine ?

— Ma mère la recevait de la Hollande, elle faisait du beurre avec...

Me Gerber, avocat de la défense, signale au Président que chez Fruleux, lors d'une visite domiciliaire faite par le Juge de Paix, on a trouvé dans la cave une caisselette de beurre. « Il y avait donc bien du beurre chez eux », dit-il au Président.

— Et celui-ci de répondre : Oui, sans doute, mais pour leur usage personnel, vous le pensez bien !

Me Dufayet, procureur, demande quelques précisions, ce à quoi le Président répond : « N'insistez pas, les faits insistent d'eux-mêmes.

Eugène Valez assure qu'il est cordonnier de son métier et qu'il ne conduisait l'automobile qu'à l'occasion. Il n'était pas dans l'auto le samedi 26 septembre

Le Président. — Oui, mais vous y étiez rudement le lendemain quand vous avez foncé sur le gendarme Lequeux.

Valez savait que la marchandise qu'il conduisait n'était pas du beurre « pensez donc pour le prix qu'on faisait payer ».

— Vous avez réussi à échapper à la poursuite des gendarmes, grâce au brouillard ?...

— Ce n'est tout de même pas de leur faute ! lance Me Gerber. D'ailleurs, ils lutinaient à marques égales ; les deux voitures étaient des « Ford ».

Mme veuve Fruleux, née Rosalie Dauchy, avoue qu'elle préparait le « beurre ». A l'encontre de l'expert, elle affirme qu'elle ne mettait rien dans la margarine, si ce n'est que du sel. Elle ne vend que de la margarine à Sainghin « mais passé les nuages du Mélantois, cette margarine devenait du beurre ».

— « C'était du beurre du Congo », avez-vous annoncé à vos clientes ?

— Oui, M. le Président. Il fallait bien vivre, je gagnai de quoi mettre les bouts ensemble. Puis, elle se fâche la petite marchande de beurre.

— C'est ça, dit le Président, mettez-vous en colère pendant que vous y êtes.

M. Dufayet, procureur, réclame une condamnation sévère et l'avocat, Me Gerber, bâtonnier, trouve qu'entre un fraudeur de beurre et un fraudeur de lait, il y a de la marge, tandis que l'un ne fait de tort qu'à la bourse de l'acheteur, l'autre atteint à la vie des gens. Il demande le sursis.

Le tribunal, après en avoir délibéré, condamne : **Albert Fruleux, à un mois de prison avec sursis et 4.000 francs d'amende ; Valez à 15 jours de prison et 4.000 francs d'amende et la Veuve Fruleux, à un mois de prison et 4.000 francs d'amende.**

L'affichage pendant huit jours à la porte de la maison Fruleux et l'insertion dans les journaux, dont le « Réveil du Nord ».

Ainsi s'est terminée cette première affaire de fraude. Il ne reste plus que celle dont nous parlions il y a quelques jours, mais plus grave et qui a trait au scandale du lait, dont s'est rendu coupable Paul Carlier, de Saint-Léger.

A. T.

DÉCOUVERTE D'UNE TRIBU D'HOMMES INCONNUS

M. Hyatt Vérill, directeur du musée indien à New-York, revenant de son soixantième voyage en Amérique du Sud, a déclaré avoir trouvé entre le Brésil et la Bolivie, dans une région complètement sauvage et presque impénétrable, une tribu d'environ 350 hommes et femmes qui sont peut-être des descendants d'habitants d'îles de l'océan Pacifique méridional venus en Amérique du Sud il y a un grand nombre de siècles.

Ces hommes ne portent pas de vêtements. Ils ont de longues barbes comme les habitants des îles Salomon. Leur religion est l'adoration de la nature.

LE PREMIER CONGRES NATIONAL DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Le premier Congrès National du Timbre antituberculeux qui groupera les délégués de tous les Départements, sous les auspices de M. Gaston Doumergue, président de la République, est organisé par le Comité National de Défense contre la Tuberculose. Il se tiendra à Paris, du 16 au 17 mars prochain et comportera une grande manifestation de clôture le 17 mars, à 21 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence effective du Ministre du Travail et de l'Hygiène.

LA JOURNÉE SPORTIVE

Nos belles équipes de Football-Association

L'équipe première du Racing Club de Roubaix qui, dimanche dernier à Valenciennes, a battu la Sélection du District de l'Escaut par 5 buts à 0.

FOOTBALL-ASSOCIATION

LES RESULTATS DU 4 MARS

Union Sportive de Wasquehal bat Club Athlétique Roubaisien Turget par 6 buts à 2. — Toute l'équipe de Wasquehal est à féliciter pour le crâne qu'elle témoigna d'un bout à l'autre de la partie vis-à-vis d'une équipe au grand complet où se distinguèrent particulièrement Bossaert l'ancien brillant arrière du Stade Roubaisien.

A noter que l'Union essayait deux juniors qui donnèrent entière satisfaction.

Electric Club Lillois 1 bat Etoile Club Lillois 1 par 3 à 2.

Electric Club Lillois 2 battue par Club Athlétique Lillois 1 B par 2 à 1.

Electric Club Lillois 3 battue par O.A.S.G. (Jaunes) par 3 à 2.

A. S. Lorgies 2 et S.O. Douvrin 2 font match nul.

UN MATCH INTER-FACULTÉS A L'IRIS CLUB LILLOIS

Jeudi à 15 h. 30, le Stade Universitaire Catholique opposera ses équipes du Droit et de la Médecine, sur le terrain d'honneur du Stade du Pavillon à Lambersart. Ces deux équipes comprennent d'excellents éléments et le match promet beaucoup si l'on s'en rapporte à la rivalité existant entre les deux « onze ». Il sera intéressant d'assister à ce duel, qui donnera certainement lieu à une partie de beau football.

L'AFFAIRE LŒCKE

Le R.C. Arras a obtenu gain de cause lundi soir devant le bureau fédéral. La Commission des Statuts et Règlements de la F.F.F.A. voulait faire rejouer le match Roubaix-Arras pour le Championnat du Nord, qui s'était terminé par un résultat nul, parce que à Ecole épouvantée, Roubaix pouvait présenter Lœcke dans son équipe, mais ne l'avait fait à cause de l'affaire en cours. Or, aujourd'hui, Roubaix ne peut plus utiliser Lœcke et s'il retournait contre Arras, il serait privé, comme la première fois, des services de son footballeur ambidextre.

Le bureau fédéral a décidé que le résultat obtenu la première fois sur le terrain était acquis.

BASKET-BALL

U.S. Pérenchies 1 bat Foyer Lillois 1 par 21 à 17. — Match joué à Pérenchies par deux teams très courageux.

A Pérenchies, les meilleurs furent l'avant-centre Derans et l'arrière Verkindt ; au Foyer, l'avant-centre fut le meilleur sur le terrain.

UNE SECTION DE BASKET-BALL A L'IRIS

Le terrain de basket-ball commencé il y a quelques semaines au Stade du Colysée à Lambersart est maintenant complètement nivelé, il est d'ailleurs tout à fait réglementaire et permettra aux amateurs de la balle au panier de pratiquer leur sport favori avec toute l'aisance désirable et dans un cadre entièrement agréable.

Trois équipes ont commencé leur entraînement et bien diriger, prépareront leur participation aux championnats la saison prochaine.

Les jeunes gens qui désireraient pratiquer ce beau sport si complet du basket-ball, sous les couleurs de l'I.C.L. doivent s'adresser tous les dimanches matins, au stade, au secrétaire de la commission M. Drumez.

BOXE

UN GRAND GALA A ANICHE

Le samedi 10 mars à 4 heures, à la Royal-Palace rue Pateux, l'Ecole Seulin organise un grand gala de boxe avec la participation des « as » Anichois.

Combat-défi en 10 rounds de 2 minutes : Seulin, le pugiliste, champion du Nord et des Flandres contre Serbruyns de Roubaix, vainqueur du tournoi des 16 à Paris et dernièrement de Pecqueur qui vient de battre Soudan et Vanhée.

En dix rounds de 3 minutes : Berriaux, le Marcaf Anichois imbattu à ce jour contre Verscmoet, vainqueur de 30 combats.

En 8 r. de 2 m. : Sanchez qui est en gros progrès contre Vanbergue, l'excellent poids coq du professeur Dubois.

En 4 rounds de 2 m. : l'élève et entraîneur de Seulin, l'espoir Léonard, 65 kilos rencontrera Detré un des entraîneur préféré de Vanhée, Gyda et Vermaut.

— Le sympathique gaucher Mickaël contre le fin escrimeur Debarrbe de Roubaix.

— L'espoir Tanchon se mesurera à l'excellent Dejonghe de Roubaix qui n'a pas encore connu la défaite.

Pour clôture cette magnifique soirée, un grand match-exhibition de boxe française aura lieu entre M. Dubus et Mme Van Hollebeke. Rien que cette attraction sensationnelle vaut à elle seule le déplacement.

La location est ouverte Café Brasseur, près de la Gare. Il est prudent de retenir ses places sans tarder.

NATATION

LA RÉUNION DU COMITÉ DU NORD DE NATATION

A Arras, à l'Hôtel du Commerce, a eu lieu l'assemblée du Comité du Nord de Natation.

On remarquait à cette réunion la présence des délégués suivants :

MM. Desurmont Président ; Cordier, secrétaire tous deux des « Enfants de Neptune de Tourcoing » ; Marie, Président de la Commission d'organisation des Championnats ; Crémont « Amiens Athlétic-Club » ; Verrajuck « Pupilles de Neptune de Lille » ; Boulanger « Dunkerque-Natation » ; Grenier « Racing Club d'Arras » ; Lenecker « Pélican Club » Valenciennes » ; Humbert « Stade Aménois » ; Duclos et Delvallée des « Francs Nageurs de Douai » ; Ranson du Cercle des Nageurs et Sauveteurs de Calais ; Delfandre, Jeanesse Athlétique Armentiéroise.

CHAMPIONNAT DU NORD DE WATER-POLO

15 juin : Racing Club d'Arras contre Valenciennes : Arbitre, P. Dujardin ; Amiens A.C. contre Stade Aménois : Arbitre, P. Beulque ; Douai contre Denain : Arbitre Humbert.

17 juin : Dunkerque-Natation contre Racing Club d'Arras : Arbitre, Hallart ; Cambrai contre Amiens A.C. : Arbitre, Lehuet ; Denain contre Roubaix : Arbitre, Filbé.

24 juin : Valenciennes contre Dunkerque : Arbitre, Dujardin ; Stade Aménois contre Cambrai : Arbitre, Méréché ; Roubaix contre Douai : Arbitre Cordier.

1er juillet : Valenciennes écoute Arras : Arbitre, Dujardin ; Stade Aménois contre Amiens A.C. : Arbitre, Descarpentries ; Denain contre Douai : Arbitre, Lance.

8 juillet : Arras contre Dunkerque : Arbitre, Dehray ; Amiens A.C. contre Cambrai : Arbitre, Dujardin ; Roubaix contre Denain : Arbitre, Lesaré.

15 juillet : Dunkerque contre Valenciennes : Arbitre, Perche ; Cambrai contre Stade Aménois : Arbitre Hallart ; Douai contre Roubaix : Arbitre, Lehu.

22 juillet : 1/2 finale et finale d'Amiens.

Sauf avis contraire de la Commission de Water-Polo, le Club de la Jeunesse Athlétique Armentiéroise (J.A.A.) entre dans le premier groupe avec un groupe de 4. Armentières jouera contre le Club disponible aux dates ci-dessus fixées.

CHAMPIONNAT DE NATATION

1re journée — 5 Août, à Lille

Hommes : 10 mètres nage libre, 200 mètres brasse, 100 mètres nage libre.

Dames : 100 mètres nage libre, 100 mètres dos, 50 mètres cadets.

Délégué-arbitre : M. Vermynck.

2e Journée — 12 août, à Dunkerque

Hommes : 200 mètres nage libre, 1.500 mètres nage libre, 100 mètres dos, Plongeons.

Dames : 100 mètres nage libre, 200 mètres brasse, Plongeons.

Délégué-arbitre : M. Gronier.

3e Journée — 14 Juillet à Valenciennes

Hommes et dames : Grand fond et sauvetage.

Délégué-arbitre : M. Denecker.

Pour Dunkerque

Des rencontres amicales sont prévues avec Douai, Armentières, Calais, Ostende et Lille. D'accord avec Arras, Valenciennes, les équipes se rencontreront aux mêmes dates que l'équipe de Championnat.

HIPPISME

COURSES A COMPIÈGNE

PREMIERE COURSE. — 1. Janissaire (Isgate) g. 28.50 ; pl. 13. — 2. Collevillette (Bonaventure) pl 11. — 3. Waller (Lescalle) pl. 53.

DEUXIEME COURSE. — 1. Valeria (Storck) g. 39 ; pl. 9. — 2. Acteur II (Constadent) pl. 7. — 3. Artilleur (Thomas Moret) pl. 9.50.

TROISIEME COURSE. — 1. Kilkaione (Céret) g. 82 ; pl. 19. — 2. Salvandy (Belthoise) pl. 15.50.

QUATRIEME COURSE. — 1. Jack d'Anthern (Bush) g. 19.50 ; pl. 8. — 2. Chan D'Habits (Harmson) pl. 8. — 3. Nadir Shah (Gaudin) pl. 7.

CINQUIEME COURSE. — 1. Célibataire (Vigneaux) g. 67.50 ; pl. 16.50. — 2. Bellegarde II (Forcinal) pl. 8. — 3. Brichambeau (Sourouille) pl. 19.

SIXIEME COURSE. — 1. Nellone IV (Bréger) g. 100 ; pl. 24.50. — 2. Ulridul (Grosjean) pl. 15.50. — 3. Vadimont (Blancart) pl. 10.50.

COURSES A CANNES

PREMIERE COURSE. — 1. Saint Servin (Jennings) g. 10.50 ; pl. 7.50. — 2. Saint Adrien (Lister) pl. 19.

DEUXIEME COURSE. — 1. Playfellow (Esling) g. 7.50.

TROISIEME COURSE. — 1. Cistercien (Esling) g. 9.50 ; pl. 7. — 2. Le Tonkin (Jennings) pl. 7.50.

QUATRIEME COURSE. — 1. Le Canperquet (Semblat) g. 9.60.

CINQUIEME COURSE. — 1. Passe Passe (Blancoul) g. 6.50.

M. LESNES, ANCIEN DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE LILLE EST DÉCÉDÉ A PARIS

Nous venons d'apprendre la mort de M. Aimé LESNES, directeur honoraire d'Ecole primaire supérieure, chevalier de la Légion d'honneur, ancien directeur de l'Ecole primaire supérieure Franklin, de Lille, décédé le 1er mars 1928, à Paris, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à l'âge de 75 ans.

LES VEUVES DE GUERRE ET LES ASCENDANTS EXEMPTÉS DE LA TAXE CIVIQUE

Hier, la Chambre, par 580 voix de majorité, a adopté le projet ayant pour objet d'exempter de la taxe civique instituée par la loi du 4 avril 1925, les veuves de guerre pensionnées et non assujetties à l'impôt général sur le revenu et les ascendants et ascendantes bénéficiaires d'une allocation dans les conditions de la loi du 31 mars 1919.

Une terrible collision d'autos à Avesnes-lez-Aubert

Un ingénieur de Mons-en-Barœul est grièvement blessé

Lundi dernier, vers 18 heures, un grave accident d'auto est survenu au lieu dit « Le Ferblantier », à Avesnes-lez-Aubert.

Une auto, conduite par M. Maréchal, ingénieur chimiste à MONS-EN-BARŒUL, se dirigeait vers Bévillers, venant de la rue Sadi-Carnot, lorsque arrivée au croisement de la route de Cambrai à Solesmes et celle d'Avesnes-les-Aubert à Bévillers, elle fut prise en écharpe par une auto-fourgon appartenant à M. Gersal, de Saint-Vaast, qui descendait la route de Solesmes se dirigeant sur Cambrai.

Le choc fut formidable et l'auto de M. Maréchal fut projetée au moins à huit mètres du lieu de l'accident.

L'auto-fourgon culbuta également près de l'endroit où l'autre avait été projetée.

M. Maréchal, relevé aussitôt par des témoins de l'accident, avait une partie du cuir chevelu déchirée et une fracture du bassin. Il reçut les premiers soins de M. le docteur Blanchard, et fut transporté aussitôt à la clinique du docteur Colpart, à Cambrai. Les deux voitures ont subi des dégâts très importants.

La gendarmerie d'Iwuy, prévenue, arriva quelque temps après et commença son enquête pour déterminer les responsabilités.

Au Conseil de Guerre des 1re et 2e Régions

Audience du 6 Mars

UNE TENTATIVE DE MEURTRE AU CAMP DE SISSONNE

Le 4 novembre 1927 au camp de Sissonne, Armand Meyer, soldat au 67e R.I. (2e groupe spécial), en raison de son casier judiciaire, se trouvant en état d'ivresse se prit de querelle avec ses camarades de chambrée et lança une lampe à la tête du soldat Lenfant.

Au cours de la bagarre, Meyer se colleta avec le soldat Liluvé, mais le sergent de semaine réussit à séparer les deux antagonistes.

Malheureusement la colère de Meyer n'était pas calmée ; après le départ du sous-officier il s'empara d'un rasoir, d'ailleurs volé à un camarade et saisissant Liluvé par les cheveux, voulut le couper la gorge. Une fois encore, le sergent de service, d'un coup de bâton asséné sur le bras, fit tomber l'arme de Meyer.

On appela alors le poste de garde pour conduire le forcené aux locaux disciplinaires ; mais Meyer s'était éclipsé et on le retrouva à la cantine.

Là, il fit rébellion et c'est avec beaucoup de peine qu'on réussit à l'enfermer à la prison.

Cette grave affaire devait avoir une suite : un camarade de Meyer également du groupe spécial, nommé Henri Blanchi apprenant ce qui s'était passé s'insurge dans la chambrée contre les gradés qui ont fait emprisonner son camarade ; outragé, le sergent qui l'invite au calme est rebellion, lui aussi, aux hommes de garde qui l'emmènent aux locaux disciplinaires.

C'est ainsi que Meyer comparaissait hier pour tentative de meurtre rébellion et vol et Blanchi pour outrages à supérieur et rébellion.

Après un sévère réquisitoire de M. le capitaine Poupel, commissaire du gouvernement, et les plaidoiries de Me Kahn et Lévy, Meyer a été condamné à cinq ans de réclusion, à la dégradation militaire et 10 ans d'interdiction de séjour. Blanchi s'est vu infliger cinq années d'emprisonnement.

La Politique régionale

Pour les élections législatives

DANS LE PAS-DE-CALAIS

M. LOUART, MAIRE DE SALLAUMINES EST DÉSIGNÉ COMME CANDIDAT DU PARTI SOCIALISTE POUR REMPLACER M. BASLY, DANS LA 2e CIRCONSCRIPTION DE BÉTHUNE.

Dimanche dernier a eu lieu à Béthune, une consultation des sections socialistes de la 2e circonscription de Béthune (Lens-Est), à l'effet de désigner un candidat, en remplacement de M. Basly, pour les élections législatives.

Deux candidats étaient en présence : MM. Jacques Louart, maire de Sallaumines et Georges Dumoulin, membre de la C. A. permanente du Parti Socialiste et ancien secrétaire adjoint de la C. G. T.

La Commission exécutive de la Fédération du Pas-de-Calais du P. S. s'est réunie hier mardi à Béthune, à l'effet de procéder au dépouillement du vote des sections qui a donné une centaine de voix de majorité à M. Louart qui est donc candidat du Parti Socialiste dans la 2e circonscription de Béthune.

Pour une élection au Conseil d'Arrondissement

M. AVIT DEMARCQ, CANDIDAT DE CONCENTRATION REPUBLICAINE DANS LE CANTON DE BERLAIMONT

On annonce que sur une invitation de M. Georges Sépulchre, maire de Berlaimont, adressée à tous les maires et conseillers municipaux du canton, ceux-ci se sont réunis dimanche, à 10 heures, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel-Vincent, conseiller général du canton, sénateur du Nord, assisté de MM. Georges Sépulchre et Avit Demarcq, maire de Pont-sur-Sambre.

Après un exposé de la situation électorale par M. Georges Sépulchre, l'assemblée a désigné comme candidat M. Avit Demarcq, maire de Pont-sur-Sambre.

Celui-ci a alors exposé le programme d'action cantonale et de concentration républicaine qu'il se propose de soumettre aux électeurs.

M. Daniel-Vincent a terminé la réunion par un examen de questions d'intérêt local et de politique générale.

Il s'agit, en l'espèce, de pourvoir au remplacement au Conseil d'arrondissement du siège laissé vacant par le décès de M. le docteur Guersant.

La soirée de boxe au Cirque de Paris

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

NEUVIEME ROUND. — Cook domine toujours, mais à la sortie d'un échange, Bouquillon le touche fortement derrière la nuque. L'Australien s'accroche un instant et comme son adversaire ne poursuit pas son avantage, l'Australien en profite pour placer un coup du gauche. Bouquillon, que ce coup réveille, lance une droite au menton de Cook. Ce dernier l'accuse nettement.

DIXIEME ROUND. — Bouquillon est toujours dominé. Il se fait toucher fréquemment à la face. Le champion de France riposte avec force, mais la plupart de ses attaques passe à côté si bien que le combat finit dans un corps à corps confus.

Dès que le coup de gong annonçant la fin du match retentit la salle hue Bouquillon pour sa mauvaise performance.

Dans le silence absolu, Cook est déclaré vainqueur et le verdict est longuement applaudi.

Le combat Vermaut-Paillaux

A peine Bouquillon et Cook sont-il sortis, que Vermaut et Paillaux apparaissent.

PREMIER ROUND. — Le combat débute à toute allure. Les deux boxeurs se frappent par des crochets rapides au flanc. Vermaut plus agressif, prend un léger avantage. Le public témoigne sa satisfaction en applaudissant longuement.

DEUXIEME ROUND. — Vermaut travaille son adversaire au flanc par des crochets très secs et des swings vigoureux. Il réussit un triplé du gauche qui soulève les bravos de la foule. Paillaux reste très froid et cherche surtout à bloquer.

TROISIEME ROUND. — Le boxeur nordiste boxant rapidement, domine son adversaire dont la figure commence à se marquer.

QUATRIEME ROUND. — Paillaux n'accepte pas le bagarre et cherche surtout le coup dur. Sur un échange violent, Vermaut se plaint d'être touché bas, mais l'arbitre lui fait signe de continuer. Il ne cherche plus qu'à paralyser les attaques de son adversaire.

Pendant le repos, les juges donnent un avertissement à Paillaux.

CINQUIEME ROUND. — Paillaux se rue sur Vermaut qui l'arrête par de durs crochets. Le nordiste place un bel upercut et la bataille continue à toute allure sans avantage très marqué.

SIXIEME ROUND. — Paillaux mène le combat, mais Vermaut très calme, bloque et riposte. Par deux fois, Paillaux touche son adversaire, mais les juges ne reconnaissent pas le coup.

Pourtant à la fin de ce round, ils donnent un deuxième et dernier avertissement à Paillaux.

SEPTIEME ROUND. — Paillaux rendu plus pressant ne vise plus que la figure. Rageur, il mène son combat rapidement et Vermaut est touché deux fois durement à la figure.

HUITIEME ROUND. — L'empoignade devient furieuse, les boxeurs ne cherchant plus à se couvrir. Vermaut, touché d'une droite au menton descend à terre, mais se relève à cinq. Paillaux se précipite, donne quelques crochets des deux bras, le descend à nouveau sur le sol. Au compte de six, le gong annonce la fin de la reprise et sauve Vermaut du knock-out.

NEUVIEME ROUND. — Vermaut apparaît à peu près remis, rassemble toute son énergie et avec un courage très marqué réussit à maîtriser les attaques désordonnées de Paillaux.

DIXIEME ROUND. — La dernière reprise voit une bataille furieuse. Vermaut qui semble complètement remonté marque un triplé du gauche. Des coups s'échangent sans arrêt et sur un crochet du droit, c'est au tour de Paillaux à faire connaissance avec le plancher du ring. Il se relève à peu près groggy et ne doit qu'à son courage de finir le round sans retourner à terre.

Le verdict est attendu dans le silence. On proclame match nul et, chose extraordinaire, la déclaration satisfait l'assistance qui, debout sur les banquettes, fait une longue ovation aux deux boxeurs.

Un aiguilleur décapité par un rapide en gare de Busigny

En opérant une manœuvre de machines, un mécanicien découvrit dimanche soir sur la voie près de la cabine d'aiguillage numéro 2, en gare de Busigny, un cadavre affreusement mutilé. La tête ne tenait plus au tronc que par quelques tendons. Le mécanicien fit part de cette lugubre trouvaille et le personnel de la gare s'empressa de transporter le cadavre dans la salle d'attente où le corps fut reconnu pour être celui de M. Dozière Célestin, 32 ans, aiguilleur au service de la Compagnie des chemins de fer du Nord, originaire d'Honnechy mais habitant Busigny.

Les gendarmes de Buigny préfèrent rapidement bientôt sur les lieux et procédèrent immédiatement à une enquête.

Il fut établi que Dozière avait quitté son poste d'aiguilleur à la cabine numéro 2, à 15 heures. Après s'être endimanché il avait passé la soirée dans un café où il avait, pendant plusieurs heures, joué aux cartes avec un collègue de la gare. A 21 heures, il quittait ce dernier. Il est à présumer qu'il a voulu alors se rendre à la cabine numéro 2 pour souhaiter le bonsoir aux camarades en ce moment de service et qu'il a été surpris par le rapide 123 qui effectue le parcours Paris-Erquelines et passe en gare de Busigny sans s'y arrêter à 21 h. 22. En effet, un coup de téléphone du chef de gare d'Aulnoye faisait connaître à 21 h. 36 que sur le tablier de la machine du rapide 123, il venait d'être découvert du sang, des matières cérébrales et des cheveux. Il ne peut donc subsister aucun doute de ce côté.

M. Dozière qui n'aura pas entendu le train arriver a été décapité par le tablier de la machine et projeté sur le ballast où on le découvrit peu après. Le docteur Monnase, de Maretz, médecin de la Compagnie, ne put que constater le décès et délivra le permis.

La victime de ce pénible accident était bien considérée dans son entourage. Elle était mariée et père d'un enfant en bas-âge.

La grève à l'usine Sion à Halluin

La journée d'hier fut calme à Halluin. Soixante-treize entrées ont été enregistrées à l'usine. Un wagon de charbon qui se trouvait en gare, destiné à l'usine Sion, n'a pu être déchargé, les débardeurs ayant refusé.

Dans la nuit de lundi à mardi, des vitres furent cassées à l'habitation d'une ouvrière.

FEUILLETON DU 7 MARS 1928. — N° 59

Qui avait disposé là ces meubles simples et élégants, ces tentures agréables aux yeux ?

Pour mieux voir, la jeune femme se souleva un peu.

Elle reposait dans un grand lit douillet où son immense lassitude de la veille avait eu tout loisir de se dissiper.

Les frondaisons des arbres d'un grand jardin venaient caresser ses fenêtres.

Il y avait du soleil au dehors.

Pour la première fois depuis longtemps, Suzanne sentit qu'un sang jeune et ardent coulait dans ses veines.

Mais elle se souvint de tous ses malheurs, de sa course folle au bord de l'eau, où elle avait souhaité trouver la fin de ses tourments, et la fine tête, où la mousse d'or de jadis était maintenant tout argentée, retomba lourdement sur l'oreiller.

A ce moment, quelqu'un frappa légèrement à la porte de la chambre.

— Entrez, dit la jeune femme.

Une domestique, entre deux âges et l'air revêche, vêtue du costume normand, pénétra dans la pièce.

— Où suis-je ? lui demanda Suzanne.

— On m'a pas chargée de vous le dire, répondit la paysanne.

— A qui appartient cette maison ?

— C'est pas à moi.

— Comment s'appelle la personne à qui je dois l'hospitalité de cette nuit, si ce n'est vous ?

— C'est pas moi, c'est tout ce que j' peux vous dire.

Plantée sur ses jambes, les mains croisées sur son tablier, la bonne femme avait l'air à la fois désagréable et narquois.

Suzanne s'impatienta.

— Enfin, me direz-vous ce qui m'est arrivé ?

— Personne peut le savoir mieux que vous ma petite dame ! railla l'autre.

La jeune femme se tordit les mains.

— Que veut dire tout cela ? pourquoi ces mystères ? que va-t-il m'arriver encore ?

— Rien de mal, ça c'est sûr et je peux vous le garantir, répondit la Normande avec assurance.

Et comme Suzanne, la considérant de ses grands yeux étonnés, ne trouvait plus rien à dire, elle reprit, restant toujours à la même place :

— Je viens vous demander si vous avez besoin de quelque chose, à c' matin ?

La jeune femme secoua négativement la tête.

— Deux œufs frais, au plat, sur une bonne tranche de jambon, avec un bon bol de café au lait, ça vous remettra tout à fait. Qu'est-ce que vous en dites ?

— Une tasse de café au lait me fera plaisir, c'est cela, dit Suzanne que la faim commençait à tenailler. Mais rien que cela.

— Que si, que si, répartit la bonne femme, faut réparer vos forces ; vous v'là toute gringalette !

— Mais je ne pourrai jamais manger deux œufs...

— J'en mettrai qu'un, allez, pour que vous soyez contente.

— Ce sera trop, se défendait la jeune femme.

— Je vous dis que non ! répliqua la bonne femme d'un ton décisif.

Et sans que Suzanne ait eu le temps de l'interroger encore, elle avait quitté la chambre de son pas lourd et traînant de paysanne.

Que voulait dire tout cela ?

De plus en plus intriguée, la jeune femme se perdait en suppositions, lorsque de nouveau elle entendit frapper à sa porte.

Cette fois, ce ne fut plus la servante lourdaude de tout à l'heure qui entra dans la pièce, mais une femme âgée, aux cheveux tout blancs, à la tournure élégante quoique légèrement masculine.

En considérant le visage de la nouvelle venue, Suzanne ressentit une étrange et pénible impression : cette vieille dame ressemblait un peu à Pierre Marnin.

C'étaient les mêmes grands yeux tendres et lumineux où tant de fois elle avait vu se refléter les sentiments les plus divers, depuis l'amour le plus ardent jusq